Ecole Supérieure de Commerce - SFAX
Quatrième année, Sciences Comptables
Fiscalité III & IV
Année universitaire 2005/2006
Enseignants : BORGI Ramzi, GHRAB Mohamed Ilyès, MAMOUDI Faker, REKIK Issam

Examen final de fiscalité III (Session Principale)

Janvier 2006

(Durée de l'épreuve : 3 Heures)

Remarques :

- Aucune documentation n'est autorisée.
- La qualité de la présentation et la qualité de rédaction sont prises en compte dans le barème de notation.
- L'échange de calculatrices est strictement interdit.
- Il vous est demandé de répondre aux trois parties suivantes

Première partie (2 points)

Répondre aux questions suivantes :

1- Citer brièvement les conditions de bénéfice des dispositions du code d'incitation aux investissements. **(1 point)**

2- Quelles sont les activités qui bénéficient des avantages prévus pour le développent régional. **(1 point)**

3- Question bonus (1 point) : Une personne physique réalisant un BIC ou BNC est elle **toujours** tenue d'être soumise au régime réel pour bénéficier du dégrèvement financier.

Deuxième partie : Retenue à la source (3 points)

La société techno plus, une société opérant dans le secteur de nouvelles technologies, vous demande de déterminer le montant de la retenue à la source due sur chacune des opérations suivantes effectuées au cours du mois de décembre 2005 :

1- Paiement du loyer du mois de décembre pour un montant brut de 700 dinars, au propriétaire du siège social, médecin soumis au régime réel d'imposition. **(1 point)**

2- paiement du salaire du mois de décembre de monsieur Ahmed ingénieur en informatique, marié avec deux enfants à charge dont l'aîné est âgé de 15 ans et le deuxième enfant est infirme, recruté début janvier 2005, avec un salaire brut social de 1 300 dinars mensuellement. Monsieur Ahmed a souscrit en juin 2005 une assurance vie et il a versé une prime annuelle de 1 500 dinars. **(2 points)**

Remarque : la paie est informatisée

Troisième partie : Droits d'enregistrement et de timbre & Avantages Fiscaux (15 points)

Les parties I et II sont dépendantes.

I- La SARL « A » est absorbée le 1er janvier N par la SARL «B». L'évaluation des actifs et passifs de la SARL « A » à cette date se présente comme suit :

Actifs					Capitaux propres & passifs	
Libelles	**V.O.**	**Amort**	**V.C.N.**	**V. d'apport**	**Libellé**	**Montant**
Fonds de commerce	0	0	0	66 000	Capital	170 000
Logiciels	36 000	24 000	12 000	12 000	Réserves	10 000
Immeuble A	120 000	42 000	78 000	120 000	Résultats reportés **(b)**	-30 000
Matériel	150 000	40 000	110 000	108 000		
Titres de participation **(a)**	20 000		20 000	30 000	Dettes bancaires **(c)**	220 000
Stocks de produits finis	200 000		200 000	234 000	Dettes Fournisseurs **(c)**	80 000
Clients	30 000		30 000	30 000		
Total	**556 000**	**106 000**	**450 000**	**600 000**	**Total**	**450 000**

(a) La rubrique titres de participation est composée de titres cotés en bourse des valeurs mobilières de Tunis. Le cours moyen journalier du mois de décembre de l'année N-1 de ces titres est de 26 000 dinars.

(b) Les résultats reportés correspondent aux reports déficitaires non encore imputés au 01/01/N.

(c) Les passifs sont valorisés à leurs valeurs comptables.

<u>Travail à faire :</u>

1- Calculer le résultat de fusion réalisé par la société « A » (1 point)

2- Quel est le sort de ce résultat chez les deux sociétés, sachant que cette fusion bénéficie du régime de faveur en matière d'IS ? (3 points)

4- Citer les conditions de bénéfice du régime de faveur en matière de droit d'enregistrement. (1 point)

5- Supposant que les conditions envisagées à la question précédente ne sont pas remplies, calculer les droits dus sur cette fusion (Le protocole de fusion n'a pas prévu l'imputation des passifs pris en charge par la société absorbante). (2 points)

II- La société absorbante, la SARL « B » a réalisé au cours de l'exercice N un bénéfice comptable de 220 000 dinars et un chiffre d'affaires hors taxes (TVA 18%) de 2 880 000 dinars, dont 25% à l'export.

Le capital de la société « B » au 31/12/N est réparti comme suit :

- M. Salah ———————— 200 000 dinars
- M. Chedly ———————— 50 000 dinars
- Mme. Nabiha (épouse de Salah) —— 100 000 dinars
- Autres associés ———————— 150 000 dinars

A- L'étude des comptes de la société a fait ressortir les observations suivantes :

1- Les dépenses payées en N au titre des cadeaux et frais de réceptions, constatées parmi les charges d'exploitation, se sont élevées à 32 000 dinars.

2- Le salaire mensuel brut de Mr Salah (gérant de la société) est de 3 000 dinars. Celui de Mr Chedly (directeur de production) est de 2 000 dinars.

3- Le fond de commerce est amorti sur 20 selon le mode linéaire.

4- La société possède une voiture de tourisme d'une puissance fiscale de 10 chevaux vapeur. Elle est acquise en N-2 pour 50 000 dinars et amortie sur 5 ans. Les frais d'entretien, de carburant et de vignette engagés pendant l'exercice N totalisent un montant de 15 200 dinars.

Travail à faire :

Déterminer le résultat fiscal avant déduction des avantages fiscaux.

B- Supposons que la société « B » ait réalisé au cours de l'exercice N un bénéfice fiscal avant avantages fiscaux de 278 500 D et qu'elle ait réalisé les investissements suivants :

1- Souscription à l'augmentation du capital de la société industrielle « OM » sise à Sfax. La libération est effectuée par l'apport d'une machine acquise par la société « B » il y a 3 ans pour 70 000 dinars et amortie au dégressif. La valeur de l'apport est égale à la valeur comptable nette.

2- Participation à l'augmentation du capital de la société industrielle « KLM », dont les pertes cumulées ont dépassé la moitié du capital social (Rétablissement des capitaux propres de la société en application de l'article 142 du code des sociétés commerciales) : 30 000 dinars.

3- Souscription pour 40 000 dinars à la constitution de la société « NOZHA », société de services totalement exportatrice au capital de 200 000 dinars. La souscription est libérée à concurrence de 50% en N comme suit :

3.1. Première tranche : 15 000 dinars libérée à la constitution

3.2. Deuxième tranche : libérée le 28/12/N.

4- Placement le 30/11/N de 8 500 dinars dans un compte « capital risque » ouvert auprès d'une société d'investissement à capital risque (SICAR). Cette dernière emploie 60% de ses fonds propres dans les investissements dans les zones de développement régional.

5- Souscription et libération pour 60 000 dinars au capital de la société « Le développement immobilier », société de promotion immobilière implantée à Sidi Alouane du gouvernorat de Mahdia (zone d'encouragement pour le développement régional).

6- La société a acquis le 12/05/N une machine pour une valeur de 15 000 dinars, mises en services après installation et test le 15/04/N. A ce titre, une déclaration a été déposée à l'Agence de Promotion de l'Industrie (API). Le comptable a correctement comptabilisé la charge d'amortissement de cette machine.

En plus de ces investissements, la société « B » a souscrit, le 15/01/N+1, au capital de la SARL « DIMA », société agricole implantée dans une région à climat difficile, pour 42 000 dinars.

Travail à faire :

1- Déterminer l'impôt dû par la société « B » en optant pour la solution la plus avantageuse. (8 points)

2- <u>Question Bonus</u> : La société « B » a-t-elle intérêt à investir davantage ? (La réponse doit être argumentée) (1 point)